Syndicat du Bassin de l'Oudon
6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
(accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr -
www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU 28 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt huit octobre, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis dans la salle d'Anjou Bleu Communauté à Segré-en-Anjou-Bleu, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

STRUCTURE	Nom - Prénom	Fonction	présent	votant	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE (20 titulaires + 20 suppléants)	**BASQUIN Philippe**	**Titulaire**			1
	BONSERGENT Sylvain	**Titulaire**	1	1	
	BOULLAIS-CHALLIER Sandrine	**Titulaire**	1	1	
	BOULTOUREAU Magali	**Titulaire**			1
	BOURDAIS Marie-Paule	**Titulaire**			1
	CHAUVEAU Carine	**Titulaire**	1	1	
	COLAS Aurélien	**Titulaire**	1	1	
	DUSSEAU Loic	**Titulaire**			1
	GATINEAU Régis	**Titulaire**			
	GAULTIER Nathalie	**Titulaire**	1	1	
	LAIGO-GUYOT Amélie	**Titulaire**	1	1	
	LARDEUX Dominique	**Titulaire**	1	1	
	LARDEUX Sophie	**Titulaire**	1	1	
	LORENZI Mariette	**Titulaire**	1	1	
	MINGUET Sarah	**Titulaire**	1	1	
	PATRY Aurélien	**Titulaire**			
	PERROIS Christian	**Titulaire**	1	1	
	RONCIN Joël	**Titulaire**	1	1	
	ROUSSEZ Olivier	**Titulaire**	1	1	
	SUREAU Anita	**Titulaire**			1
	BIANG NZIE Patrick	Suppléant	1	1	
	BELIER Denis	Suppléant			
	PORCHER Jean-Luc	Suppléant	1	1	
	DAVID Nathalie	Suppléant			1
	DELBARRE Nicolas	Suppléant			
	LUET Jean-Paul	Suppléant			
	DE PIMODAN Louis	Suppléant			
	HEULIN Pierre-Marie	Suppléant			
	BESNIER Loïc	Suppléant			1

	CHAUVEAU René	Suppléant			
	PROUST Roland	Suppléant			
	LEROY Marc	Suppléant			
	THIERRY Jérémy	Suppléant			
	SIMON Laetitia	Suppléant			
	CAILLERE Florent	Suppléant	1	1	
	RETIF Pascal	Suppléant			1
	LE BORGNE Jean-Claude	Suppléant	1	1	
	GUERIN Sébastien	Suppléant			
	BALLE Matthieu	Suppléant			
	MOREAU Laurence	Suppléant			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON(20 titulaires et 20 suppléants)	**BASSARD Franck**	**Titulaire**			1
	BEASSE Quentin	**Titulaire**			
	CHESNEL Jonathan	**Titulaire**	1	1	
	COUPEE Justine	**Titulaire**			1
	CROSNIER Florent	**Titulaire**	1	1	
	GAROT Rémi	**Titulaire**	1	1	
	GILLES Pierrick	**Titulaire**	1	1	
	HENNEQUIN Laurent	**Titulaire**	1	1	
	HOUDELINE Gaël	**Titulaire**			1
	HOUDMOND Laëtitia	**Titulaire**	1	1	
	HOUTIN Jérôme	**Titulaire**			
	JOLLY Claude	**Titulaire**			
	LANVIERGE Quentin	**Titulaire**	1	1	
	LOGEAIS Jean-Marie	**Titulaire**	1	1	
	RAVARY Nicolas	**Titulaire**			
	RENOUL Donatien	**Titulaire**	1	1	
	ROBIN Gilles	**Titulaire**	1	1	
	ROCHER Frédéric	**Titulaire**			
	SABIN Jérôme	**Titulaire**			
	THOMAIN Laurent	**Titulaire**			1
	FRABOUL Yannick	Suppléant	1	1	
	TARDIF Frédéric	Suppléant	1	1	
	DAUDIN Maxime	Suppléant			
	GUESDON Eloïs	Suppléant			
	RAGARU Edit	Suppléant			
	MANCEAU Yannick	Suppléant			
	BASLE Jérôme	Suppléant			
	BEAUMONT David	Suppléant			
	ROSSIGNOL Didier	Suppléant			
	JONCHERAY Adrien	Suppléant			
	REBILLARD Paul-Emile	Suppléant			
	BAHIER Alain	Suppléant			
	MILET Christophe	Suppléant			
	TUSSEAU Dominique	Suppléant	1	1	

	LENORMAND Antoine	Suppléant	1	1	
	PELLUAU BIANCHI Alexandre	Suppléant			
	MAHE Claude	Suppléant			
	POCHE Franck	Suppléant			
	ROGER Steve	Suppléant			1
	BARREAU Anthony	Suppléant			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU (6 titulaires + 6 suppléants)	**BUREAU Arnaud**	**Titulaire**			1
	CHAUVET Séverine	**Titulaire**	1	1	
	DUMONT Eric	**Titulaire**			
	GUEUDET Arnaud	**Titulaire**			1
	REBILLARD Vincent	**Titulaire**			
	THUIA Bruno	**Titulaire**	1	1	
	TARDIF Benoît	Suppléant			1
	CRUBLEAU Pascal	Suppléant			
	VIGNAIS Vincent	Suppléant			
	VAILLANT Véronique	Suppléant			
	PRUDHOMME Patrick	Suppléant			
	BOIVIN Jean-Benoît	Suppléant			
LAVAL AGGLOMERATION(2 titulaires + 2 suppléants)	**FOURNIER Jean-Baptiste**	**Titulaire**			1
	PAILLARD Vincent	**Titulaire**			1
	HEMON Céline	Suppléant			
	BEDOUET Léo	Suppléant			
VITRÉ COMMUNAUTÉ (1 titulaire + 1 suppléant)	**BIZEUL Claude**	**Titulaire**			
	DE LA VERGNE Aude	Suppléant			
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE (1 titulaire + 1 suppléant)	**BOURNICHE Jean-Pierre**	**Titulaire**	1	1	
	EDWARDES Alexandre	Suppléant			
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL (1 titulaire + 1 suppléant)	**POTIER Hubert**	**Titulaire**	1	1	
	JARRET Guillaume	Suppléant			
PEUTON (1 titulaire + 1 suppléant)	**SABIN Catherine**	**Titulaire**			1
	BONNIER Julien	Suppléant	1	1	
Sous total Titulaires			27	27	14
Sous total Suppléants			9	9	5
Total général			**36**	**36**	**19**

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical.
Monsieur Sylvain BONSERGENT, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de délégués	en exercice	présents	votants	Excusés
Délégués titulaires	52	27	27	14
Délégués suppléants	52	9	9	5
nombre total de délégués	**104**	**36**	**36**	**19**

La liste des délibérations votées lors de la séance du 28 octobre 2026 a été affichée au centre administratif de Craon le 30/10/2026, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
2. Débat d'orientations budgétaires 2027
   - 2.1. Présentation générale du financement de l'eau et du syndicat
   - 2.2. Orientations particulières : sur le bocage, les provisions et emprunts, les participations des collectivités, ...
   - 2.3. Orientations budgétaires par service et globales
3. Décisions modificatives au budget 2026
4. Engagement de l'opération de paiements pour services environnementaux sur le captage de l'Eperonnière
5. Engagement de l'opération d'accompagnement des agriculteurs sur le bassin de l'Oudon
6. État d'avancement des études, travaux et communication
7. Décisions prises par le président et par le bureau
8. Questions diverses

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Présentation : M Joël RONCIN
Le compte rendu de la séance du 23 septembre 2026 est consultable sur Les comptes rendus de réunions - Bassin de l'Oudon

Vote : **unanimité**

2. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2027

Présentation : M Joël RONCIN
Les grandes masses de dépenses en dépenses et en recettes sont préparées par service puis globalisées en vue de la préparation du budget primitif 2027. Il convient de discuter des orientations.
Présentation du rapport d'orientations budgétaires et du tableau financier en séance. Ces documents sont joints au présent compte rendu.

2.1. Présentation générale du financement de l'eau et du syndicat

Discussion :
Monsieur Joël RONCIN souligne qu'il s'agit du premier débat d'orientations budgétaires du mandat. Il ne faut donc pas hésiter à poser des questions et demander des précisions si nécessaire.

Après avoir projeté une vidéo sur la gestion de l'eau en France et donné des explications sur les ressources financières du syndicat, Madame Régine TIELEGUINE présente les grandes masses de dépenses et de recettes (cf. diaporama).

Monsieur Joël RONCIN précise que la participation des communautés de communes est basée sur la surface comprise dans le bassin de l'Oudon. Il met en avant le fait que l'on dépend beaucoup des subventions des partenaires.
Monsieur Dominique LARDEUX remarque que le principal partenaire est l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

2.2. Orientations particulières : sur le bocage, les provisions et emprunts, les participations des collectivités, ...

Discussion :
Madame Régine TIELEGUINE s'intéresse aux orientations particulières.

Dans un premier temps, elle évoque **le bocage** et l'évolution des modalités d'intervention du syndicat. Il est proposé de discuter une participation supplémentaire de 55 000 € répartie entre les différentes collectivités.
M Joël RONCIN rappelle que l'on a fait le choix de mettre l'accent sur le bocage. Il semble indispensable de mettre à contribution uniquement les 3 collectivités concernées.
Cela n'a pas été fait avant car les participations ont été harmonisées dans le cadre du précédent mandat.
Madame Sandrine BOULLAIS-CHALLIER demande si les collectivités sont informées des démarches ?
Monsieur Joël RONCIN informe que des rencontres sont en cours, elles sont organisées avec les élus en charge des dossiers car il est nécessaire de justifier l'évolution des modalités d'intervention du syndicat en matière de bocage.
Monsieur Christian PERROIS souhaite ajouter quelques éléments. Il évoque sa participation au réseau haie et la possibilité pour les exploitants agricoles de toucher des aides PAC pour la gestion des haies grâce à l'appui du syndicat.

En ce qui concerne les **participations des collectivités membres**, il est proposé une augmentation proportionnelle à l'évolution des bases fiscales avec un plafond à 2 % (= 16 000 €).
Monsieur Joël RONCIN rappelle l'historique, les participations n'ont pas évolué de 2017 à 2025. Elles ont été augmentées uniquement de 0,8% en 2026.
Le montant total des participations a même baissé car la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier s'est retirée.

Madame Régine TIELEGUINE évoque la **provision pour risque** pour les sites de surstockage.
Monsieur Joël RONCIN précise que l'on fait des reprises en fonction des inondations. On a été pratiquement 10 ans sans y avoir recours. Mais elles ont été utilisées depuis 2023. Les impacts peuvent être importants dans le cas d'inondations estivales sur les maïs voire les prairies.
Monsieur Joël RONCIN pense qu'il est raisonnable d'atteindre le montant de 200 000 € provisionné pour faire face à un évènement majeur.

Madame Régine TIELEGUINE évoque les **emprunts**.
Historiquement, il a été fait le choix d'emprunter uniquement pour des dépenses ciblées là où il n'y a pas de subventions : prévention des inondations et ouvrages hydrauliques.
Monsieur Joël RONCIN précise pour les inondations il y aura peut-être, à l'avenir, un programme d'actions dans le cadre d'un PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) financé avec des aides de l'État.
Pour 2027, sauf accident (exemple : réfection d'un clapet), il est proposé de limiter le recours à l'emprunt comme les années précédentes.

Madame Régine TIELEGUINE porte le regard sur **la masse salariale**.
Le Bureau propose de créer un poste dédié au bocage. Il est également prévu de faire évoluer le poste de chargé de mission « inondations » pour développer le PAPI ainsi que de faire évoluer le poste de Direction en le détachant du poste de l'animation de la CLE par redistribution des missions dans l'équipe actuelle.

2.3. Orientations budgétaires par service et globales

Discussion :
Monsieur Samuel MIGNOT présente le tableau de DOB global.

Monsieur Joël RONCIN évoque les incertitudes et l'instabilité liées au contexte actuel. Il s'avère donc raisonnable de maintenir un fonds de roulement suffisant.

Monsieur Patrick BIANG NZIE interroge sur l'évolution des montants pour les milieux aquatiques entre 2026 et 2027.

Monsieur Samuel MIGNOT répond que les montants inscrits au budget 2026 comprennent les restes à réaliser de l'année précédente. Il rappelle aussi que le budget comprend des montants estimatifs qui sont parfois surévalués par rapport aux réalisations.

Délibération

EXPOSE
Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires et les tableaux financiers associés pour le budget unique à compter du 1er janvier 2027.
Le rapport et le tableau financier global est joint à la présente délibération.
Ces propositions ont fait l'objet d'un débat au sein du comité syndical.
Le comité syndical,
Après avoir débattu des orientations budgétaires,
Après en avoir délibéré,

- Approuve le DOB présenté

Vote : **Unanimité**

3. DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2026

Présentation : M Joël RONCIN

Proposition de délibération
EXPOSE
Il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative de budget relative :

- Aux charges de personnel : évolutions salariales non prises en compte au moment du vote du budget primitif 2026 (Augmentation du SMIC, augmentation du taux CNRACL : + 3 pts, et de l'URSSAF) pour un total de 5000 €.
- Aux indemnités à verser aux occupants des sites de sur-stockage pour limiter les effets des inondations, fixées par la commission paritaire d'évaluation des dommages réunie le 28 août 2026, pour donner suite aux crues de février 2026 sur le site de surstockage du Tertre (5528.05 €). Il s'agira d'une reprise de provision dans le budget.

D'où la décision modificative n° 2 suivante :

BUDGET PRINCIPAL (38100) - DECISION MODIFICATIVE N°2

Section de fonctionnement

compte	depénses	vote 2026	compte	recettes	vote 2026
	Total dépenses BP	**3 957 525,67 €**		**Total recettes BP**	**3 957 525,67 €**
	Total dépenses BS	**0,00 €**		**Total recettes BS**	**0,00 €**
	Détail dépenses DM n° 2			Détail dépenses DM n° 2	
6417	012 Charges de personnel	5 000,00 €			
6538	65 Indemnités suite aux inondations	5 528,05 €	7815	78 Reprise sur provisions	5 528,05 €
617	011 Etudes et recherces	-5 000,00 €			
	Total DM n° 2	**5 528,05 €**		**Total DM n° 2**	**5 528,05 €**
	Total DM n° 1	**0,00 €**		**Total DM n° 1**	**0,00 €**
	total dépenses	***3 957 525,67 €***		***total recettes***	***3 957 525,67 €***

Section d'investissement

compte	depénses	vote 2026	compte	recettes	vote 2026
	Total dépenses BP	**2 635 524,83 €**		**Total recettes BP**	**3 960 509,50 €**
	Total dépenses BS	**0,00 €**		**Total recettes BS**	**0,00 €**
	Détail dépenses DM n° 2			Détail dépenses DM n° 2	
	Total DM n° 2	**0,00 €**		**Total DM n° 2**	**0,00 €**
	Total DM n° 1	**0,00 €**		**Total DM n° 1**	**0,00 €**
	total dépenses	***2 635 524,83 €***		***total recettes***	***3 960 509,50 €***

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
Approuve la décision modificative n°2 au budget primitif de l'année 2026 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : **Unanimité**

4. ENGAGEMENT DE L'OPÉRATION DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX SUR LE CAPTAGE DE L'EPRONNIÈRE

Présentation : M Rémi GAROT

Proposition de délibération

EXPOSE
Le Syndicat du Bassin de l'Oudon a décidé en janvier 2026 de répondre à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le captage prioritaire de l'Epronnière afin de favoriser les changements de pratiques et améliorer la qualité de l'eau.
Le dossier de candidature a été déposé en mars 2026 et accepté. Une demande plus précise détaillant les exploitants intéressés a été faite début octobre 2026.
Suivant les modalités fixées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), 7 exploitants sont concernés pour un montant maximum de 61 808€ sur 5 ans, financés à 90% par l'AELB et à 10% par le syndicat. Des indicateurs sont fixés : pourcentage de cultures à bas niveau d'intrants, reliquats azotés en début de drainage, Indice de Fréquence de Traitement (IFT) sur cultures hors prairies.
Il s'agit d'engager l'opération pluriannuelle avec l'accompagnement des agriculteurs engagés dans le dispositif.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

- Décide d'engager l'opération de paiements pour services environnementaux sur le captage de l'Epronnière pour un montant maximum estimé à 61 808 € et pour une durée de 5 ans,
- Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussion :
Monsieur Rémi GAROT souligne la fragilité du captage de l'Epronnière en lien avec sa géologie sableuse. Cela explique notamment les concentrations importantes en nitrates.

Monsieur Rémi GAROT est également surpris par l'attractivité du projet de PSE et du nombre de réponses positives des exploitants compte tenu des faibles montants proposés.

Monsieur Olivier ROUSSEZ est surpris de l'exclusion de l'agriculture biologique.
Madame Delphine PREVOT répond qu'il s'agit uniquement des exploitations qui touchent les aides à la conversion à l'agriculture biologique. Le cumul avec des PSE n'est pas autorisé.

Vote : **unanimité**

5. ENGAGEMENT DE L'OPÉRATION D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS SUR LE BASSIN DE L'OUDON

Présentation : M Rémi GAROT

Proposition de délibération

EXPOSE
Le programme de l'ATEAU 2026-2028 (accord de territoire signé avec l'Agence de l'eau, la Région, les Départements de la Mayenne et du Maine et Loire) comprend plusieurs accompagnements des agriculteurs, notamment sur les zones d'actions prioritaires, afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Les accompagnements proposés en concertation avec les acteurs sont les suivants :

Désignation
Accompagnement de groupes d'agriculteurs
Accompagnement individuel à la gestion durable des prairies
Accompagnement agronomique individuel à la conduite des cultures
Réalisation de prélèvements de reliquats azotés et analyses
Accompagnement individuel à l'optimisation de la fertilisation azotée
Accompagnement individuel à la réduction de l'usage de produits phytosanitaires et calcul des indices de fréquence de traitement (IFT)
Diagnostic agro-environnemental d'exploitation
Diagnostic risques de pollutions autour des bâtiments et cour de ferme

Il convient d'engager l'opération pour un montant maximum estimé à 400 000 € TTC.
Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

- Décide d'engager les opérations d'accompagnement des agriculteurs pour un montant maximum estimé à 400 000 € TTC,
- Dit que les prestations font l'objet d'un appel d'offres ouvert,
- Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Vote : **unanimité**

6. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

Présentation :
Le Président et les vice-présidents présentent en image les travaux et études en cours, ainsi que les évènements de communication passés et à venir. Les délégués échangent sur les dossiers présentés.

Cf. diaporama.

7. DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET PAR LE BUREAU

Présentation :

Liste des décisions du Président

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Qualité Quantité		
Double des clés du Kangoo	CAILLERE FRERES	216,00 €
Achat ou Décisions	**Prestataires**	**Montant**
Général		- €
Abonnement Microsoft 365 - 15/09 au 31/12/2026	KIRSCH	856,26 €
plateaux repas entre 2 réunions - 14/10/2026	LES P TITS TOQUES	252,00 €
Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Milieux aquatiques		
Réfection vérin du barrage le l'Homme + interventions barrage grde visseule	MGS	2 710,31 €

Autres décision du Président :

	Signature de marchés		coût HT	
	désignation du marché	type de marché	maximum	prestataire retenu
MILIEUX AQUATIQUES	Etude prealable à la restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie de la Verzée entre la Roche et la Tavelais – Ombrée d'Anjou	prestation intellectuelle	22 750,00 €	SCOP ARL HYDRO CONCEPT

Liste des décisions prises par le bureau :
Séance du 14 octobre 2026
- Validation de l'adhésion au dispositif de signalement proposé par le Centre de gestion de la Mayenne,
- Validation de l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire avec le Centre de gestion de la Mayenne,
- Validation de la réalisation de la lettre agricole de l'Oudon 2026 pour un montant maximum de 10 000 € TTC,
- Validation du programme des travaux de ripisylve, préalables aux travaux de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau, pour un montant estimatif maximum de 115 000 €HT.

Monsieur Joël RONCIN clôt la séance à 22h15

Le Président

SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON

Le secrétaire de séance.